



Salaire de l'emploi informel

Editorial



Lorsqu'il est rémunéré, l'emploi informel connaît plusieurs formes de rémunération dont le salaire proportionnel et le paiement en nature (71% au total). La rémunération moyenne de l'emploi informel est en deçà du SMIG (qui est de 35'000 fcfa), à cause du milieu rural sinon elle est bien supérieure en milieu urbain particulièrement à Bamako.

L'emploi informel semble autant induit par le chômage et l'absence de revenu minimum garanti que par la pluriactivité

qui s'opère généralement de façon informelle et surtout à cause de la faible rémunération de l'activité principale.

Dans l'ensemble, les inégalités de revenu homme-femme sont plus fortes en situation d'emploi informel que formel, les hommes gagnent deux à trois fois plus que les femmes. Aussi, les politiques publiques de promotion de l'emploi décent doivent intégrer comme objectif de long terme la formalisation de l'emploi en plus des politiques continues de création d'opportunités d'emploi par la commande publique adressée aux agents économiques, de renforcement des capacités par la formation professionnelle, d'appui à l'amélioration des infrastructures productives et d'accès aux ressources financières par les entreprises du secteur informel. Toutes ces politiques doivent explicitement intégrer la dimension genre pour la promotion de la femme gage de progrès et de promotions des droits humains.

Massa Coulibaly

Introduction

La rémunération du travail est ici analysée selon la forme de rémunération et selon le niveau de cette rémunération mensuelle moyenne. Ces analyses sont faites par sexe et détaillées selon les principaux déterminants de l'emploi informel jusqu'ici utilisés.

1. Emploi informel par type de rémunération

Lorsqu'il est rémunéré, l'emploi informel connaît 4 formes de rémunération dont la forme la plus répandue reste le salaire proportionnel, pour près de 47%. Ce type de rémunération est suivi du paiement en nature, pour 24%, les deux formes cumulant 71% de toutes les formes de rémunération. Le paiement sous forme d'avantages sociaux et de salaire fixe totalise 15%, à raison de 10% respectivement 5%. Si dans l'ensemble, les femmes représentent 43% de l'emploi informel, elles restent surreprésentées dans la rémunération en avantages sociaux divers avec 57% de ce type de rémunération du travail, tout comme elles le sont légèrement en termes de salaire proportionnel, 47%, soit 4 points de pourcentage de plus que leur poids dans l'emploi informel. En contrepartie, elles sont sous-représentées dans les catégories de salaire fixe, 32% de l'ensemble des travailleurs rémunérés selon cette forme, de salaire en nature, 39%. Il faut noter que près de 14% des sondés ont déclaré ne percevoir aucune rémunération au cours du mois précédant l'enquête, ce qui est possible même si lesdits sondés ont bien un emploi. Les femmes représentent 36% de cette catégorie, moins que leur poids dans l'emploi informel, 43%. Elles apparaissent donc proportionnellement plutôt rémunérées que non rémunérées comparativement aux hommes.

Lorsqu'on examine la rémunération par région, on observe que les avantages sociaux demeurent la principale forme de rémunération partout à l'exception de la région de Mopti où la première forme de rémunération est plutôt celle en nature, pour près de 70% des travailleurs informels contre seulement 21% en avantages sociaux. Le salaire fixe reste la plus marginale de rémunération du travail avec 5% en moyenne nationale et des niveaux régionaux allant de moins de 1% (comme à Ségou et Mopti) à 24% (à Bamako). Dans toutes les régions, les femmes sont proportionnellement moins payées en nature que les hommes, c'est dire que l'insertion des femmes sur ce segment du marché du travail est motivée par des salaires, fixes, proportionnels et sous forme d'avantages sociaux mais beaucoup en nature, et cela même en milieu rural.

Par décile de revenu, les quatre premiers qui totalisent 40% du revenu ne représentent que 30% de l'emploi informel. Ces proportions sont de 20% contre 11% pour les deux premiers déciles et 10% contre 3% pour le premier décile celui des plus pauvres. C'est dire que les plus faibles revenus sont sous-représentés dans l'emploi informel, tout comme dans l'emploi total du reste, qu'il soit formel ou informel. A l'inverse, les 6 derniers déciles qui représentent 60% de la population en termes de revenus constituent 70% de l'emploi informel, les 5 derniers 50% contre 58% et les trois derniers, 30% contre 35%. En d'autres termes, les moins pauvres sont surreprésentés dans l'emploi informel. On peut inférer que sans l'emploi informel, le niveau de bien-être des travailleurs concernés pourrait être bien inférieur à ce qu'il l'est en situation d'emploi informel. Pour les femmes, leurs plus grandes proportions sont dans les déciles 5, 6 et 7 qui sont ceux de la classe moyenne inférieure où elles représentent entre 45% et 47% contre un poids de 43% dans la population des travailleurs informels.

Tableau 1. Répartition de l'emploi informel selon le type de rémunération (en %)

	Salaire fixe			Salaire proportionnel			En nature			Avantages sociaux			Sans rémunération			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Décile 1	55.6	44.4	1.9	69.4	30.6	54.7	64.6	35.4	19.6	58.4	41.6	0.6	79.5	20.5	23.2	70.5	29.5	3.0
Décile 2	69.2	30.8	1.9	53.2	46.8	44.9	62.1	37.9	32.3	68.0	32.0	1.6	69.9	30.1	19.3	59.9	40.1	7.9
Décile 3	80.0	20.0	2.1	48.1	51.9	41.2	63.7	36.3	32.2	51.0	49.0	4.4	61.7	38.3	20.0	56.6	43.4	9.1
Décile 4	90.7	9.3	2.2	51.3	48.7	42.6	60.5	39.5	34.0	39.4	60.6	5.3	64.9	35.1	15.9	56.8	43.2	10.4
Décile 5	83.5	16.5	2.2	50.0	50.0	42.5	58.0	42.0	30.5	45.7	54.3	9.5	54.4	45.6	15.2	53.5	46.5	11.6
Décile 6	82.0	18.0	3.4	50.4	49.6	43.1	63.5	36.5	26.5	39.7	60.3	14.1	47.8	52.2	12.9	53.1	46.9	11.5
Décile 7	81.0	19.0	4.8	53.3	46.7	45.0	58.1	41.9	24.2	42.8	57.2	16.5	60.5	39.5	9.4	54.8	45.2	12.2
Décile 8	72.3	27.7	5.1	57.6	42.4	50.8	55.4	44.6	19.0	40.1	59.9	14.2	64.9	35.1	11.0	56.3	43.7	12.2
Décile 9	64.9	35.1	8.2	55.8	44.2	55.0	61.7	38.3	12.3	42.5	57.5	14.9	74.0	26.0	9.6	57.1	42.9	11.5
Décile 10	51.2	48.8	12.6	60.3	39.7	52.3	71.1	28.9	13.3	49.5	50.5	10.6	76.6	23.4	11.3	61.3	38.7	10.5
Total	68.4	31.6	4.8	54.3	45.7	46.8	61.1	38.9	24.3	43.3	56.7	10.4	63.9	36.1	13.7	56.8	43.2	100.0

Quand on analyse par niveau d'éducation des travailleurs, les formes de rémunération de l'emploi informel sont dictés par les personnes d'au plus le niveau primaire d'instruction. Il y a, au-delà du primaire, de fortes dissemblances de formes de rémunération avec les normes moyennes nationales. La dominance du paiement proportionnel ou en nature est le fait du premier groupe tout comme l'absence de rémunération du reste, tandis que les autres formes relèvent du second groupe, celui des travailleurs de niveau d'éducation secondaire et postsecondaire. Ce second groupe, qui représente à peine 2% de l'emploi informel est majoritairement payé en salaire, fixe ou proportionnel. Les hommes de niveau primaire et plus sont plus que proportionnellement payés en nature

2. Rémunération mensuelle de l'emploi informel

La rémunération mensuelle moyenne est de 32'873 fcfa en emploi informel contre 83'269 fcfa en emploi formel, ce qui fait que la rémunération formelle est plus de deux fois plus élevée que celle informelle, trois plus s'agissant des femmes. Quel que soit le milieu de résidence (urbain ou rural), le niveau moyen de rémunération de l'emploi formel est supérieur à celui de l'emploi informel, cela est encore le cas dans les régions, excepté Tombouctou où curieusement l'emploi informel paie mieux en moyenne que celui formel, du seul fait des hommes dans cette région sinon on n'observe pas cette curiosité chez les femmes. Il faut noter que la rémunération moyenne de l'emploi informel est en deçà du SMIG (qui est de 35'000 fcfa), à cause du milieu rural sinon elle est bien supérieure en milieu urbain particulièrement à Bamako. Quelle que soit la région et pour tout milieu, les femmes gagnent dans leur emploi informel moins que le SMIG alors que partout les hommes y gagnent plus.

Par décile de revenu, on notera que la rémunération mensuelle moyenne de l'emploi informel est supérieure à celle de l'emploi formel pour les 6 premiers déciles les plus pauvres, particulièrement pour les déciles 4 et 6. C'est le cas pour les femmes lorsqu'elles sont dans des ménages des déciles 4, 6 et 7. Cela traduit le fait que l'emploi informel sortirait plus les travailleurs de la pauvreté que le formel, bien sûr en termes de profondeur ou de sévérité de la pauvreté sinon vu le niveau absolu de rémunération, l'emploi informel paie moins bien que le SMIG. Dans l'ensemble, les inégalités de revenu homme-femme sont plus fortes en situation d'emploi informel que formel, les hommes gagnent deux à trois plus que les femmes. Les déciles 4 et 7 font exception puisque là les hommes gagnent beaucoup plus que les femmes dans le formel, 5 respectivement 6 fois plus.

Tableau 2. Rémunération mensuelle moyenne de l'emploi informel par décile de revenu du ménage (en fcfa)

	Emploi formel			Emploi informel			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Décile 1	8 213	10 880	8 904	16 461	8 977	14 253	16 404	8 988	14 217
Décile 2	10 658	9 555	10 161	19 738	9 470	15 616	19 689	9 471	15 583
Décile 3	15 014	12 271	13 264	24 317	11 921	18 942	24 235	11 928	18 864
Décile 4	18 388	3 850	10 316	26 752	13 068	20 843	26 474	12 574	20 398
Décile 5	26 832	15 283	21 656	31 802	13 968	23 500	31 724	13 988	23 472
Décile 6	16 546	9 523	14 069	34 120	16 058	25 654	33 162	15 833	25 130
Décile 7	54 074	8 693	41 177	39 908	17 870	29 944	40 749	17 599	30 462
Décile 8	57 677	22 722	44 593	47 025	21 709	35 955	47 769	21 764	36 501
Décile 9	104 375	79 044	99 782	63 390	27 756	48 085	66 979	29 164	51 326
Décile 10	155 681	104 031	137 668	101 769	36 980	76 694	112 928	49 133	88 719
Total	98 489	55 015	83 269	43 636	18 714	32 873	47 234	20 434	35 787

Les personnes les moins bien rémunérées, qu'elles aient un emploi formel ou informel, demeurent les domestiques, une moyenne de moins de 10'000 fcfa par mois, les hommes légèrement plus que les femmes lorsque l'emploi est informel. Dans cet emploi, informel, seuls les chefs de ménage gagnent plus que le SMIG, les hommes comme les femmes. La pluriactivité est davantage profitable lorsque l'emploi est formel plutôt qu'informel, les femmes y gagnent trois fois plus que lorsqu'elles ne sont pas pluriactives.

Tableau 3. Rémunération mensuelle moyenne de l'emploi informel (en fcfa)

	Emploi formel			Emploi informel			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	128 161	69 466	122 855	57 962	39 209	57 085	63 539	43 712	62 540
Conjoint(e)	150 000	69 076	70 988	56 614	19 183	19 218	103 866	21 068	21 217
Enfant	32 782	17 825	26 911	27 055	19 202	25 576	27 382	19 003	25 676
Père ou mère		30 000	30 000	36 033	14 824	17 401	36 033	14 903	17 459
Autre parent	87 256	121 222	102 213	28 418	15 711	21 143	30 013	17 410	22 832
Non parent				13 856	13 954	13 950	13 856	13 954	13 950
Domestique	7 000	7 500	7 178	11 015	9 295	9 549	10 877	9 289	9 530
Groupe d'âge									
6 - 14 ans	7 476	9 495	8 417	16 606	15 571	16 209	15 645	14 713	15 277
15 - 40 ans	106 243	65 804	91 755	37 975	17 702	28 180	42 191	19 521	31 380
Plus de 40 ans	134 847	90 820	123 820	59 261	22 147	46 077	63 742	24 676	50 076
Pluriactivité									
Non	98 098	53 514	82 103	44 491	19 452	33 490	48 512	21 317	36 709
Oui	105 819	161 048	112 953	39 699	14 620	29 802	40 992	15 282	30 940
Total	98 489	55 015	83 269	43 636	18 714	32 873	47 234	20 434	35 787

La rémunération moyenne augmente avec le niveau d'éducation, du simple au triple entre le niveau primaire et le supérieur et même du simple au quintuple pour les femmes en emploi formel. Seuls les travailleurs sans instruction formelle perçoivent moins que le SMIG par mois et beaucoup moins lorsque l'emploi est formel que lorsqu'il est informel.

Conclusions

L'emploi informel semble autant induit par le chômage et l'absence de revenu minimum garanti que par la pluriactivité qui s'opère généralement de façon informelle et surtout à cause de la faible rémunération de l'activité principale. En effet, les travailleurs informels gagnent moins et leurs droits fondamentaux sont moins préservés, faute de protection face aux risques professionnels avec des conditions de travail plus dangereuses avec des licenciements sans indemnisation.